

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 26 MARS 2018**

**Nombre de conseillers
en exercice : 17
présents : 10
pouvoirs : 4
votants : 14**

Sous la présidence de Monsieur Patrick MESSEIN, Maire

Etaient Présents : M. Patrick MESSEIN, Mme Stéphanie JACQUEMOT, M. Philippe RENAULD, M. Daniel LESCASSE, M. Antoine BARBA, Mme Colette KLAG, M. Dominique LORRETTE, M. Patrick SARATI, Mme Fabienne MARTINUZ, Mme Anne MULLER.

Se sont excusés : M. Mickaël DANGIN, Mme Jennifer TREILLARD (procuration de vote à Mme Fabienne MARTINUZ), M. Martin WINTERSTEIN (procuration de vote à M. Antoine BARBA), M. Romain THERES (procuration de vote à Mme Anne MULLER), M. Jean-Louis QUÉTEL (procuration de vote à M. Philippe RENAULD), Mme Aurélie CAMMI.

Etait absente : Mme Marie OMHOVERE.

Secrétaire de séance : M. Dominique LORRETTE, assisté de M. Philippe FRANÇOIS, Secrétaire Général

Acquisition de terrain**09/2018**

Afin de prévoir la création d'un nouveau parking dans la Grand Rue permettant de faire face à la demande croissante d'espaces de stationnement, Monsieur le Maire propose que la commune se rende acquéreur de la parcelle sise 63 Grand Rue et cadastrée section 1 n°330, d'une superficie de 1 492 m², comprenant une bâtisse à l'état d'abandon et menaçant ruine.

Il s'agit de saisir cette opportunité dans le cadre d'une vente amiable proposée par le propriétaire actuel du terrain.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L.1111-1,

Considérant l'opportunité pour la commune de se porter acquéreur de la parcelle concernée dans la perspective de créer un nouveau parking

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition, par voie amiable, de la parcelle susvisée, appartenant à Mme HOFF Marie-Dominique au prix de 175 000 €, hors droits et hors frais liés à l'acquisition,

CHARGE M. le Maire de faire dresser l'acte relatif à cette opération en l'étude de Me Olivier RUFIN, Notaire, 4, avenue Albert 1^{er} - 55100 VERDUN.

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 26 MARS 2018**

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte afférent à cette acquisition en tant que représentant de la Commune

S'ENGAGE à inscrire au prochain budget primitif le coût d'acquisition de cette parcelle, plus les frais de notaire, et le coût de sa déconstruction avec mise en place d'une plate-forme stabilisée estimé à une somme de 40 000 €.

Création d'un service commun d'instruction du droit des sols**10/2018**

Vu la Loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové qui prévoit qu'à compter du 1er juillet 2015, le bénéfice de l'assistance gratuite de la DDT pour l'Application du Droit des Sols sera réservé aux seules communes de moins de 10 000 habitants et ne faisant pas partie d'un EPCI regroupant 10 000 habitants ou plus,

Vu la délibération n° DE-2015-061 du 15 avril 2015 portant sur la création d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme entre la CCCL et ses communes membres volontaires,

Vu la délibération n° DE-2018- 028 du 20 février 2018 portant sur l'intégration des communes Mosellane au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme entre la CCM&M et ses communes membres volontaires,

Vu l'article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la création de services communs en dehors des compétences transférées,

Considérant le projet de convention de création du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme joint à la présente délibération,

Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- de valider la convention portant sur la création d'un service commun d'instruction du droit des sols entre la CCM&M et la commune de Novéant-sur-Moselle à compter du 1er avril 2018,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

La séance est close à 21h20.

Délibérations n°09/2018 à 10/2018

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 26 MARS 2018

Émargements des membres présents :

Patrick MESSEIN, Maire		Jean-Louis QUÉTEL	EXCUSÉ
Stéphanie JACQUEMOT 1 ^{ère} Adjointe		Jennifer TREILLARD	EXCUSÉE
Philippe RENAULD, 2 ^{ème} Adjoint		Martin WINTERSTEIN	EXCUSÉ
Daniel LESCASSE, 3 ^{ème} Adjoint		Fabienne MARTINUZ	
Antoine BARBA, 4 ^{ème} Adjoint		Mickaël DANGIN	EXCUSÉ
Colette KLAG, 5 ^{ème} Adjointe		Aurélie CAMMI	EXCUSÉE
Dominique LORRETTE		Patrick SARATI	
Marie OMHOVERE	ABSENTE	Anne MULLER	
		Romain THERES	EXCUSÉ